

Démographie et activité

158 000 jeunes de 16 à 25 ans en Seine-Maritime, 12,6 % de la population

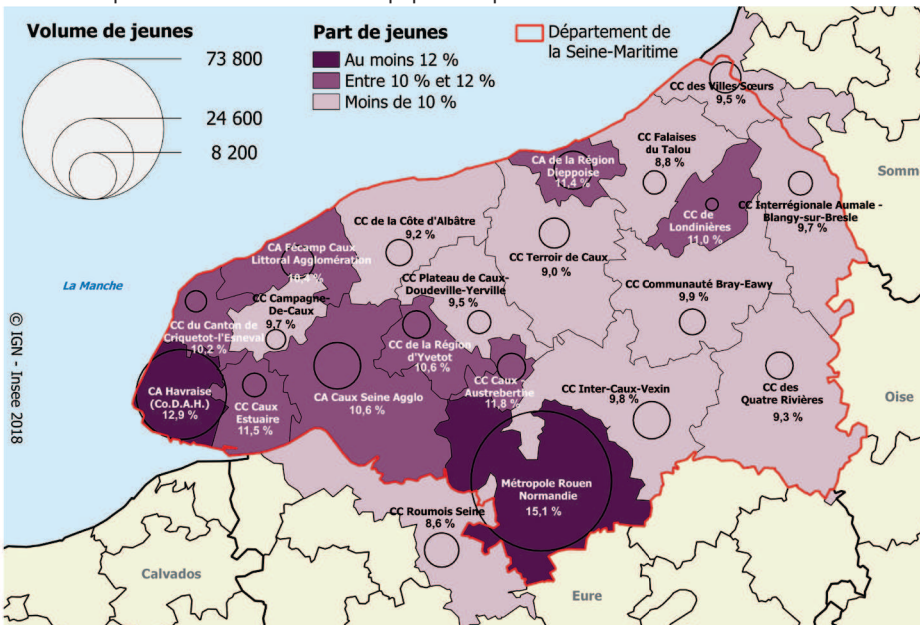
En 2015, 158 000 jeunes de 16 à 25 ans résident en Seine-Maritime. Ils représentent 12,6 % de la population départementale, une part supérieure d'un point à celle de la France de province et qui résulte du caractère universitaire du département. Territoire très jeune jusque dans la décennie 1990, la Seine-Maritime se situe aujourd'hui dans la moyenne de 16 départements de référence (*encadré 1*) comparables au regard du degré d'urbanisation, du statut de la ville capitale et de la présence d'une ou plusieurs villes universitaires. Parmi ces départements, la part de jeunes atteint en effet 14 % en Meurthe-et-Moselle ou en Ile-et-Vilaine mais n'est que de 11 % dans le Loiret ou la Haute-Vienne. À l'instar de la population dans son ensemble, les 16-25 ans se répartissent inégalement sur le territoire de la Seine-Maritime. Près des deux tiers d'entre eux résident dans la Métropole de Rouen Normandie (MRN) ou la Communauté D'Agglomération Havraise (CoDAH) (*figure 1*), les deux principaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département. Cette concentration des jeunes dans les territoires urbains provient de l'offre de formation supérieure et des opportunités d'emploi plus nombreuses, mais aussi d'un accès plus aisé au logement, notamment locatif de petite taille ou social. Les 16 à 25 ans représentent ainsi 15 % de la population dans la MRN et 13 % dans la CoDAH lorsqu'ils sont moins de 10 % dans les territoires ruraux ou périurbains, tels que la Communauté de communes (CC) Falaises du Talou ou la CC Inter-Caux-Vexin.

Une baisse de la population jeune beaucoup plus rapide qu'en France de province

Entre 2010 et 2015, la population des 16 à 25 ans s'est repliée de 5,4 % en Seine-Maritime, soit 9 000 jeunes de moins. Cette diminu-

1 Les jeunes, une population plutôt urbaine

Nombre et part des 16 à 25 ans dans la population par EPCI en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

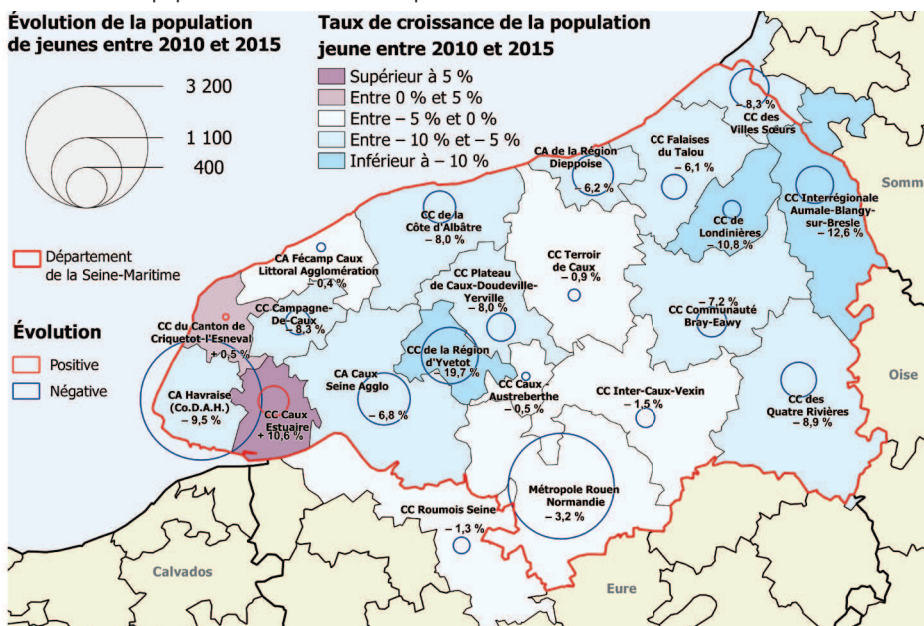
tion s'inscrit dans un contexte de relative stagnation de la population totale du département (+0,6 %). Plus accentuée qu'en France de province (-2,3 %), la baisse de la population jeune en Seine-Maritime est également la plus forte parmi les 16 départements de référence pour lesquels ce repli est en moyenne de 1,2 %. Seuls les départements de la Haute-Vienne et de la Meurthe-et-Moselle ont aussi connu une baisse supérieure à 5 %. En revanche, cette même population progresse de 2 % à 4 % en Gironde, en

Loire-Atlantique ou en Ile-et-Vilaine. Ce positionnement défavorable de la Seine-Maritime parmi les territoires de comparaison n'est pas spécifique aux jeunes puisque le département occupe le 13^e rang sur 16 pour l'évolution de l'ensemble de la population.

Le recul des 16-25 ans touche la quasi-totalité des EPCI de Seine-Maritime. Seuls deux EPCI limitrophes de la CoDAH font exception (*figure 2*). Dans la Communauté de Com-

2 La population jeune recule dans presque tous les territoires

Évolution de la population des 16 à 25 ans par EPCI en Seine-Maritime entre 2010 et 2015



Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

Encadré 1 : Les départements de référence

Afin de mesurer son attractivité vis-à-vis des jeunes, la Seine-Maritime est comparée à un ensemble de départements proches du point de vue du degré d'urbanisation, du statut de la ville capitale d'une ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) et de la présence de villes universitaires, exception faite des plus grandes métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice, Lille), de Île-de-France, de la Corse et de l'outre-mer. Ressortent ainsi les 16 départements suivants : Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Somme, Vienne et Haute-Vienne.

munes (CC) Caux Estuaire, l'augmentation du nombre de jeunes s'inscrit dans une croissance démographique d'ensemble soutenue (+ 5,1 %), elle-même stimulée par la péri-urbanisation. Cette hausse des jeunes concerne surtout les étudiants. En revanche, la population jeune recule nettement dans les CC de la Région d'Yvetot, de Londinières et de l'Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle. Dans la CC d'Yvetot, cette évolution est particulière, car la baisse de jeunes touche surtout les lycéens alors que la population totale augmente. La natalité a connu un creux temporaire dans ce territoire à la fin des années 1990, qui se répercute aujourd'hui sur la population lycéenne.

Une plus forte part de jeunes au chômage en Seine-Maritime

Les jeunes de 16 à 25 ans connaissent des parcours diversifiés, menant de la scolarité obligatoire à la vie active et/ou de famille. En 2015, ils peuvent ainsi être classés en sept catégories (*encadré 2*), lycéens, étudiants, apprentis, en emploi sans suivre de formation, au chômage, au foyer ou dans une autre situation d'inactivité.

En Seine-Maritime, la répartition des jeunes au sein de ces catégories est comparable à celle de la France de province, mais des différences apparaissent par rapport aux 16 départements de référence (*figure 3*). Ainsi, malgré deux pôles universitaires importants à Rouen et au Havre, la Seine-Maritime compte proportionnellement moins d'étudiants (24,5 % contre 29,0 % dans les 16 départements). La Gironde, la Côte-d'Or, l'Ille-et-Vilaine, la Meurthe-et-Moselle ou la Vienne comptent au moins un tiers d'étudiants parmi les jeunes de 16 à 25 ans sur leur territoire.

Pénalisés par des niveaux de formation souvent moins élevés, mais aussi par une conjoncture économique locale moins favorable, les jeunes de Seine-Maritime connaissent plus souvent le chômage, qui touche 16 % d'entre eux en 2015. Ainsi, parmi les 16 départements de référence, la Seine-Maritime se place au second rang, après la Somme, pour la part de jeunes en recherche d'emploi. Rapporté à la population active, le taux de chômage de cette tranche d'âge atteint 33 % (Cf. *Infra*). Toutes tranches d'âge confondues, le taux de chômage en Seine-Maritime est également supérieur à la moyenne de province.

La position de la Seine-Maritime est identique si l'on considère l'ensemble des 16-25 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi (21 % des jeunes concernés ; *figure 3*), toujours derrière la Somme.

Encadré 2 : Sept catégories de jeunes

En fonction de leur position dans le processus d'insertion qui mène de la scolarité à la vie active et/ou de famille, les jeunes de 16 à 25 ans peuvent être classés selon sept catégories (*définitions*) : les lycéens, les étudiants (y compris les étudiants salariés), les apprentis, les jeunes en emploi, les chômeurs, les femmes ou hommes au foyer et les autres inactifs qui ne se sont pas pour autant déclarés comme étant « au foyer ». On regroupe parfois ces trois dernières catégories sous le terme de jeunes ni en études, ni en formation, ni en emploi. Depuis 2010, la commission européenne utilise l'acronyme « NEET » (Not in Education, Employment or Training).

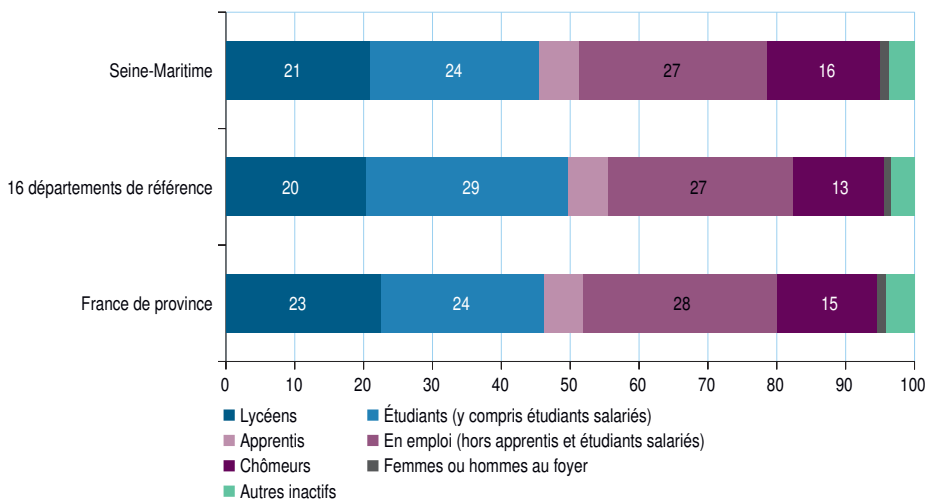
Répartition des jeunes par catégorie en Seine-Maritime en 2015

Catégorie de jeunes	Nombre
Lycéens	33 300
Étudiants	38 700
<i>dont occupant un emploi</i>	3 600
Apprentis	9 300
En emploi (hors apprentis et étudiants salariés)	43 300
Chômeurs	25 800
Femmes ou hommes au foyer	2 000
Autres inactifs	6 000
Ensemble	158 400

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

3 En Seine Maritime, un jeune sur cinq n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation

Répartition des jeunes selon la catégorie en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Entre 2010 et 2015, plus d'étudiants et de chômeurs, moins de jeunes en emploi et de lycéens

Dans le département de la Seine-Maritime, la diminution de la population des jeunes entre 2010 et 2015 traduit une forte recomposition. Ainsi, la baisse nette de 9 000 jeunes résulte d'une augmentation de 2 200 étudiants et 1 800 chômeurs (*figure 4*) qui ne compense pas les diminutions de 4 600 lycéens et 8 700 jeunes en emploi. Concentré sur les âges de 18 et 19 ans, le recul de la population lycéenne de Seine-Maritime est le plus marqué des 16 départements de référence (- 12 % contre - 7 % ; *figure 5*). Ce recul est un effet décalé de la baisse des naissances des années 1995-1998. La mise en place d'une limitation progressive des redoublements et la réforme de la voie professionnelle introduite lors de la rentrée 2009 ont également pu

contribuer à cette diminution. Cette réforme met en place la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans à l'issue de la classe de troisième. Antérieurement, les élèves accédaient au baccalauréat professionnel en deux ans après un Brevet d'Études Professionnelles (BEP), diplôme lui-même obtenu en deux ans après la troisième. De ce fait, les élèves de la voie professionnelle quittent désormais le lycée un an plus tôt (*pour en savoir plus*). Or, les formations professionnelles sont plus présentes en Seine-Maritime. Lors de la rentrée 2015, elles y concernent 13,8 % des lycéens contre 12 % en France métropolitaine.

Le recul du nombre de jeunes en emploi est également plus accentué en Seine-Maritime puisque celui-ci atteint 17 %. La Seine-Maritime figure ainsi parmi les quatre départements pour lesquels la baisse est supérieure à 16 %

Partie 1 :

Quelles situations pour les jeunes de Seine-Maritime ?

(-12 % en moyenne pour les 16 départements de référence). Cependant, l'évolution de l'emploi des jeunes dans les départements n'apparaît pas comme une spécificité générationnelle et semble étroitement liée à la conjoncture de l'emploi d'une manière plus générale, à tous les âges. En effet, avec un repli de l'emploi global de 2,3 % sur cette période, la Seine-Maritime figure parmi les territoires les plus touchés du référentiel. A *contrario*, les cinq départements pour lesquels l'emploi s'est développé entre 2010 et 2015 ont connu des baisses de l'emploi des jeunes plus contenues.

Le niveau de formation progresse et suit globalement la tendance nationale

En 2015, la structure des niveaux de formation des jeunes de la Seine-Maritime, comme son évolution entre 2010 et 2015, est comparable à celle de la France de province. En 2015, 53 % des jeunes de 16 à 25 ans possèdent au moins le baccalauréat à ces deux échelles territoriales, soit une hausse de 5 points par rapport à 2010. Cette part reste néanmoins inférieure à celle des départements de référence (58 %), la Seine-Maritime se situant au 14^e rang sur 16 (figure 6). Le niveau de formation des jeunes de Seine-Maritime tend, malgré tout, à rattraper celui des autres départements, la Seine-Maritime étant le quatrième département de ce référentiel dont la part de bacheliers parmi les jeunes a le plus augmenté entre 2010 et 2015.

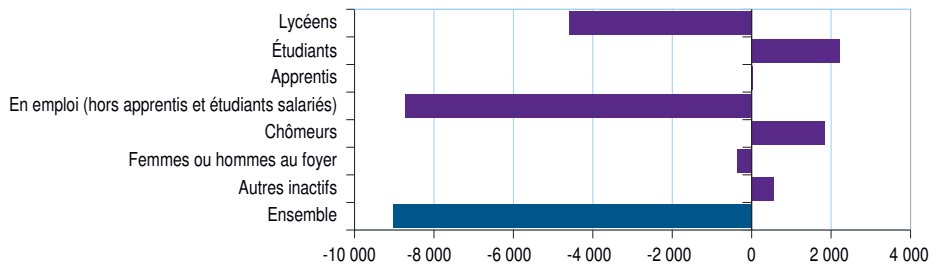
À 21 ans, une majorité de jeunes a achevé ses études

La situation des jeunes varie fortement avec l'âge (figure 7). Alors qu'ils sont principalement en études jusqu'à l'âge de 20 ans (lycéens, étudiants ou apprentis), les jeunes deviennent majoritairement actifs entre 20 et 21 ans. Les actifs représentent ainsi la moitié des jeunes de 21 ans, puis leur part augmente progressivement. Huit sur dix sont actifs à 25 ans. Parmi les actifs, la part de jeunes au chômage progresse avec l'âge jusqu'à 21 ans, fortement entre 17 et 19 ans où elle passe de 4,1 % à 18,5 %. Elle stagne ensuite jusqu'à 24 ans, puis amorce une décline à 25 ans qui se prolonge ensuite avec une insertion professionnelle progressive.

Par rapport aux 16 départements de référence, le basculement entre les études et l'activité intervient un an plus tôt en Seine-Maritime, phénomène spécifique à ce département au sein duquel les poursuites d'études sont globalement moins fréquentes. À chaque âge, les jeunes connaissent en revanche plus couramment le chômage dans le département mais sont aussi davantage en emploi avant l'âge de 24 ans.

4 8 700 jeunes en emploi de moins en cinq ans

Évolution du nombre de jeunes en Seine-Maritime entre 2010 et 2015 selon la catégorie



Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

5 Diminution plus rapide de la part de jeunes en emploi en Seine-Maritime

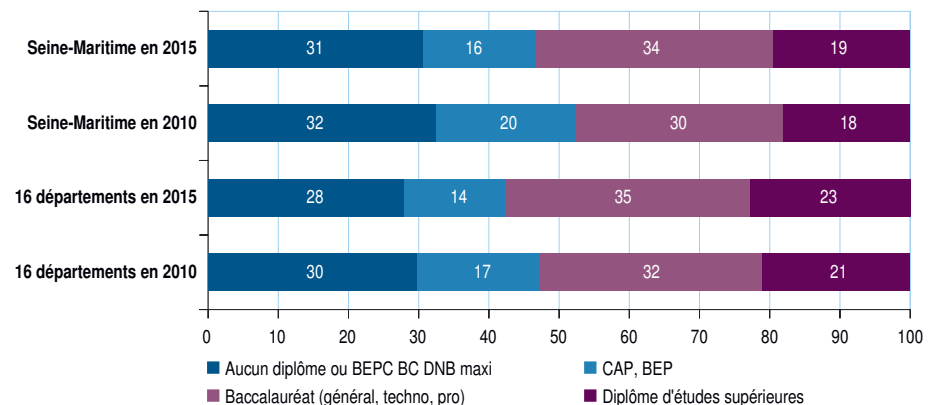
Évolution du nombre de jeunes par catégorie en Seine-Maritime entre 2010 et 2015 et comparaison avec les départements de référence

	Seine-Maritime	Maximum des 16 départements	Minimum des 16 départements	Ensemble des 16 départements	Rang de la Seine-Maritime parmi les 16 départements
Lycéens	-12,2	-1,0	-12,2	-6,7	16
Étudiants	+6,0	+13,7	-1,9	+6,8	8
Apprentis	+0,4	+23,6	-6,5	+5,8	10
En emploi	-16,8	-6,2	-18,4	-12,4	13
Chômeurs	+7,7	+25,0	+4,3	+12,9	11
Femmes ou hommes au foyer	-15,2	-6,4	-36,5	-19,2	5
Autres inactifs	+10,5	+48,8	+5,8	+22,3	14
Ensemble	-5,4	+4,3	-5,4	-1,2	16

Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

6 Progression un peu plus rapide de la part de bacheliers en Seine-Maritime

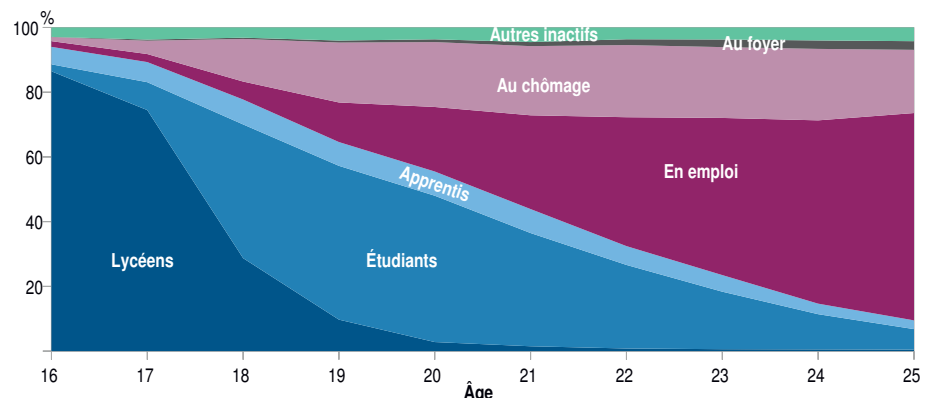
Répartition des jeunes selon le diplôme de plus haut niveau obtenu en 2010 et en 2015



Sources : Insee, recensements de la population 2010 et 2015, exploitation complémentaire

7 À 19 ans, un jeune de Seine-Maritime sur deux est étudiant

Chronogramme des jeunes de 16 à 25 ans selon leur catégorie en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Autonomie et conditions de vie

Les jeunes femmes autonomes plus tôt que les garçons

Un jeune est considéré comme autonome dès lors qu'il ne vit plus chez l'un des membres de sa famille (*définitions*). Ainsi 40,8 % des 16-25 ans du département sont autonomes en 2015. Cette proportion reste stable par rapport à 2010.

Néanmoins, les jeunes sont moins souvent autonomes en Seine-Maritime que dans les départements comparables (45,5 %). Le département se positionne ainsi au 14^e rang, devant l'Isère et le Loiret, alors que la Vienne et l'Ille-et-Vilaine en comptent 54,9 % et 51,3 %.

Cette part de jeunes autonomes progresse bien entendu avec l'âge (*figure 8*) pour chaque genre, mais les filles acquièrent leur autonomie plus tôt. Elles sont déjà majoritairement autonomes à 21 ans, alors que les garçons ne le sont qu'à 23 ans. L'âge du lycée et des études ne permet pas de différencier les deux genres, mais c'est à la fin de la vie étudiante que les filles acquièrent plus vite leur autonomie que les garçons.

D'une manière plus générale, l'autonomie intervient en Seine-Maritime un an plus tard que dans l'ensemble des 16 départements de référence, indifféremment pour les filles ou les garçons.

Deux jeunes en emploi sur cinq vivent encore chez un parent

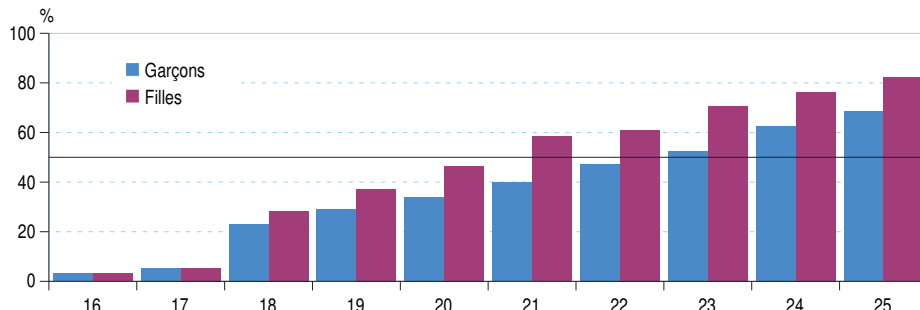
Au-delà du genre, la part de jeunes autonomes varie selon leur situation. En effet, l'âge auquel le jeune quitte le foyer parental varie selon qu'il est lycéen, étudiant, jeune actif en emploi, etc. L'autonomie est aussi conditionnée par les ressources financières qui permettent d'accéder à un logement indépendant. Ainsi, 95 % des lycéens vivent toujours chez un parent contre seulement 39 % des jeunes en emploi (*figure 9*). Au regard des 16 départements du référentiel, la Seine-Maritime compte proportionnellement moins d'autonomes pour chacune des catégories, exceptée celles des jeunes au foyer. L'écart dépasse 10 % chez les étudiants. Ils sont en effet 48 % à être autonomes en Seine-Maritime contre 58 % dans l'ensemble des départements observés.

Parmi les jeunes de 16 à 25 ans en emploi, catégorie la plus à même d'accéder à l'autonomie résidentielle, quatre sur dix restent domiciliés chez l'un de leurs parents, comme en France de province, signe d'une certaine fragilité économique des jeunes au début de leur vie active.

Parmi les jeunes autonomes, 41 % sont en emploi, alors que les jeunes en emploi ne sont que 18 % à vivre chez un parent (*figure 10*). La part de ces jeunes en emploi est plus élevée que dans les 16 départements de référence (37 %), mais

8 Les filles majoritairement autonomes à 21 ans, les garçons à 23 ans

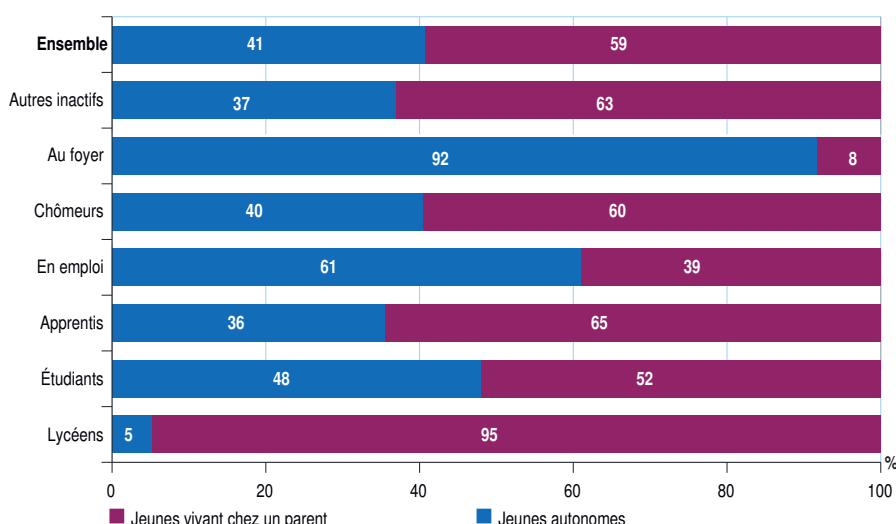
Part de jeunes autonomes selon l'âge et le genre en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

9 Trois jeunes chômeurs sur cinq vivent chez un parent

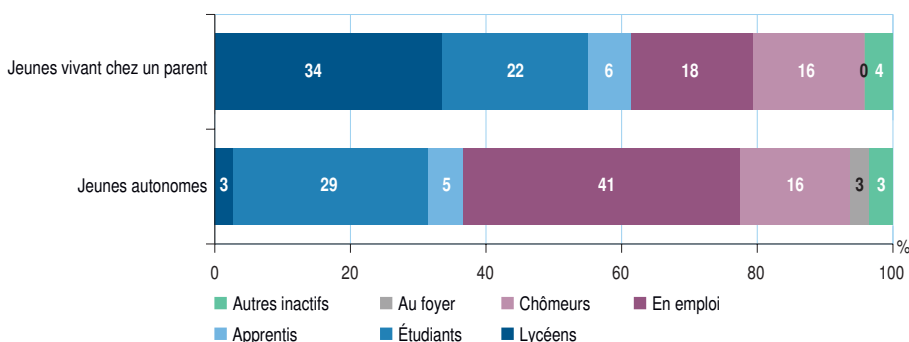
Part des jeunes selon la catégorie et la situation résidentielle en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

10 Deux tiers des jeunes vivant chez un parent étudiant

Part des jeunes selon la situation résidentielle et la catégorie en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

elle diminue fortement entre 2010 et 2015 (-6 points). À l'inverse, la part des étudiants parmi les autonomes n'atteint que 29 %, contre près de 38 % dans le référentiel, même si cette part augmente de 2 points par rapport à 2010.

Parmi les jeunes vivant dans leur famille, 26 % vivent au sein d'une famille monoparentale, soit 24 400 jeunes. Par ailleurs, 28 % des jeunes appartiennent à une famille d'au moins trois enfants, qui peut être monoparentale, soit 26 300 jeunes. En Seine-Maritime, 44 700 jeunes, soit près d'un jeune vivant chez ses parents sur deux (48 %), vivent dans une famille monoparentale et/ou nombreuse.

Près de deux jeunes autonomes sur cinq vivent seuls

Les jeunes autonomes vivent au sein de ménages dont les profils sont très divers. En Seine-Maritime, deux sur cinq vivent seuls en 2015 (figure 11). Comme pour l'ensemble des départements comparables, c'est le profil de ménages majoritaire parmi les 16-25 ans qui accèdent à l'autonomie résidentielle. Parmi les 4 100 jeunes qui vivent hors ménage ordinaire, soit 2,6 % des jeunes et 6,4 % des jeunes autonomes, 2 700 résident dans un foyer d'étudiants ou une cité universitaire, 850 dans un service de moyen ou long séjour, 350 en prison et 200 dans une habitation mobile.

Parmi les jeunes autonomes, le mode de cohabitation varie fortement : deux étudiants autonomes sur trois vivent seuls, pour seulement un sur trois chez les jeunes autonomes en emploi (figure 12).

En outre, les jeunes éloignés de l'emploi et de la formation sont nettement plus souvent à la tête d'une famille monoparentale. Ainsi, les chômeurs et les inactifs au foyer se trouvent plus souvent dans cette situation (respectivement 10 % et 19 %, contre 3 % en moyenne pour les autres jeunes autonomes).

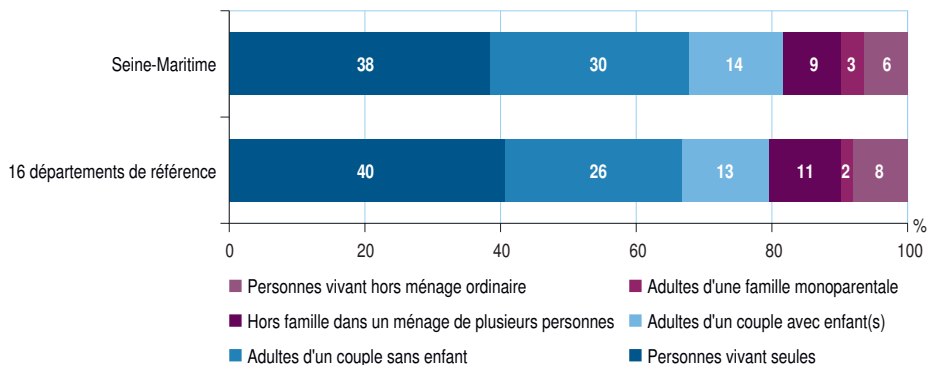
Près d'un quart des locataires occupe un logement social

En 2015, en Seine-Maritime, quel que soit le mode de cohabitation, un jeune autonome sur dix est propriétaire de son logement, et huit sur dix sont locataires. Les écarts avec les autres départements de référence sont faibles, car le processus d'accèsion à la propriété intervient plus tardivement, lorsque l'insertion dans l'emploi et l'assise économique du ménage sont davantage stabilisées. Néanmoins, parmi les locataires du département, 22 % occupent un logement social (figure 13), une proportion stable depuis 2010, mais supérieure d'un peu plus de dix points à celle des départements de comparaison. Cependant, la surreprésentation du logement social en Seine-Maritime n'est pas spécifique aux jeunes, mais provient de la structure globale du parc de logements dans le département. La part du logement social y est en effet supérieure de neuf points à celle des départements de référence.

L'offre plus importante du parc de logement social en Seine-Maritime permet d'apporter une réponse plus adaptée, en termes d'hébergement, aux jeunes dont les conditions de revenu sont plus faibles. Ainsi, 38 % des jeunes autonomes au chômage occupent un logement HLM en Seine-Maritime contre à peine 23 % dans les départements de référence, soit un écart de 15 points. Ce différentiel atteint presque 12 points pour les jeunes en emploi.

11 Plus de jeunes autonomes en couple en Seine-Maritime

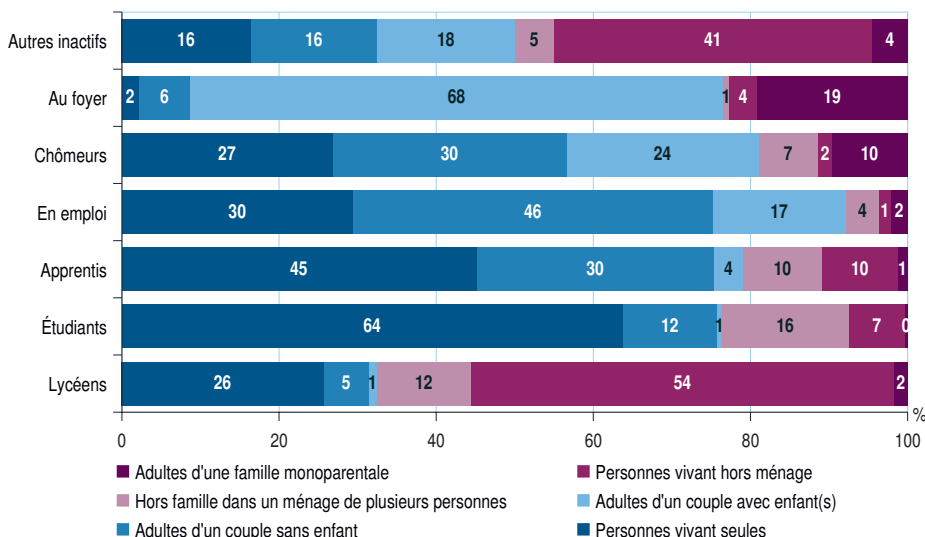
Part des jeunes autonomes selon leur mode de cohabitation en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

12 Plus âgés, les jeunes autonomes actifs vivent plus souvent en couple

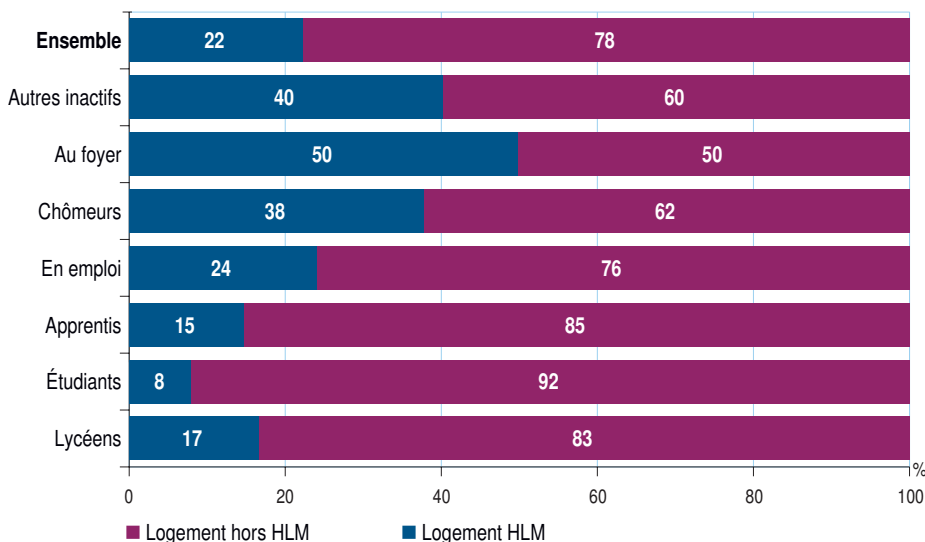
Part des jeunes autonomes selon leur catégorie et leur mode de cohabitation en Seine-Maritime en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

13 Plus de locataires dans le parc social parmi les jeunes non scolarisés éloignés de l'emploi

Part des jeunes autonomes locataires d'un HLM en Seine-Maritime en 2015



Champ : Jeunes autonomes locataires du logement occupé
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Près d'un étudiant sur deux vit en studio

Indépendamment du statut d'occupation, plus de la moitié des jeunes autonomes de Seine-Maritime vit dans un logement de trois pièces ou plus (52 % ; *figure 14*), soit six points de plus que dans les départements de référence (46 %). D'une part, les jeunes autonomes occupent deux fois plus souvent un logement social en Seine-Maritime. Or, ces logements sont en moyenne plus grands, et ce, davantage encore en Seine-Maritime. D'autre part, les étudiants, qui occupent majoritairement des petits logements, sont proportionnellement moins nombreux dans le département.

Mais la taille des logements varie en fonction de la catégorie de jeunes. En effet, de manière assez logique, les jeunes en études occupent majoritairement de petits logements, studios ou deux pièces. À l'inverse, les autres jeunes, plus âgés et disposant en moyenne de ressources financières plus élevées, disposent majoritairement de logements de trois ou quatre pièces. Ainsi, la part des étudiants autonomes occupant un studio est sept fois plus élevée que celle des jeunes en emploi.

Un tiers des jeunes ménages vit sous le seuil de pauvreté

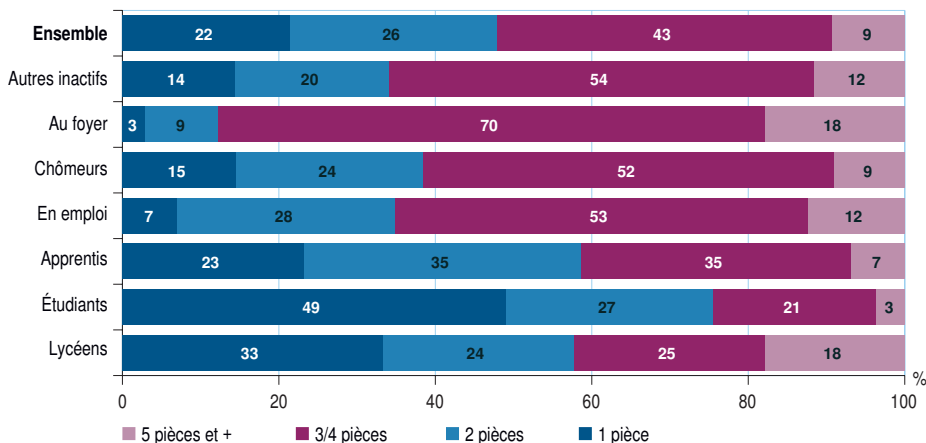
Le taux de pauvreté (*définitions*) des jeunes ménages (ménages dont la personne de référence est âgée de 16 à 25 ans ; *définitions*) atteint 33 % en 2015 (*figure 15*). C'est un niveau légèrement plus élevé que dans les départements de référence (32 % en moyenne), qui positionne la Seine-Maritime au 6^e rang. Ce taux de pauvreté décroît progressivement avec l'âge, conséquence de l'augmentation parallèle du niveau de vie (*définitions*). Il passe ainsi de 74 % à 19 ans à 23 % à 25 ans. À partir de 21 ans, le niveau de vie médian mensuel des jeunes (1 081 €) dépasse le seuil de pauvreté (1 015 €). Il atteint 1 433 € à 25 ans, mais reste, à cet âge, inférieur à celui de la population française dans son ensemble (1 692 €). Ces niveaux de vie sont néanmoins potentiellement sous-estimés puisqu'ils ne prennent pas en compte les éventuelles aides versées de manière informelle par les parents à leurs enfants.

Une part des salaires dans le revenu disponible croissante avec l'âge

De façon logique, l'origine des revenus des jeunes ménages varie en fonction de l'âge (*figure 16*). La part des salaires augmente sensiblement entre 20 et 25 ans (+ 22 points), en lien avec la part croissante de jeunes en emploi au fil des âges (*figure 7*). Concomitamment, la part des impôts augmente (de 7 % à 20 ans à 12 % à 25 ans) et celle des allocations logement diminue (13 % à 20 ans contre 5 % à 25 ans). En comparaison avec les départements de référence, les revenus des jeunes de Seine-Maritime proviennent moins des salaires (-1,4 point), et davantage des minimas sociaux (+ 1,2 point).

14 Les trois quarts des étudiants autonomes occupent un studio ou un deux pièces

Part des jeunes autonomes selon le nombre de pièce(s) du logement en Seine-Maritime en 2015

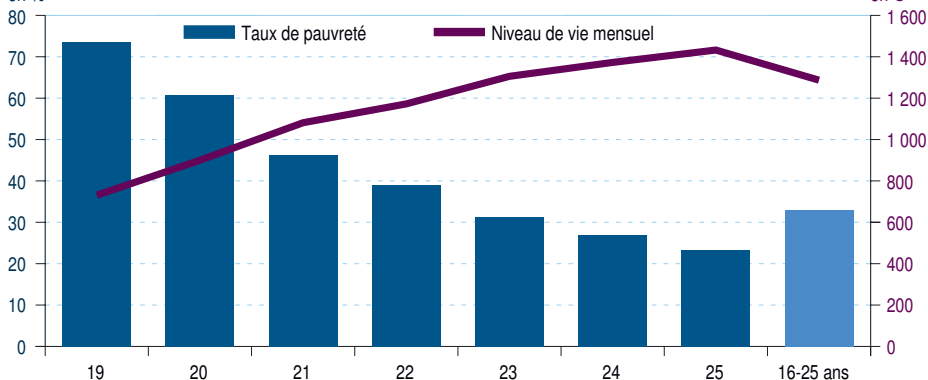


Champ : hors jeunes autonomes hors logement ordinaire

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

15 Un taux de pauvreté trois fois plus élevé à 19 ans qu'à 25 ans

Taux de pauvreté au seuil de 60 % et niveau de vie médian par âge en Seine-Maritime en 2015



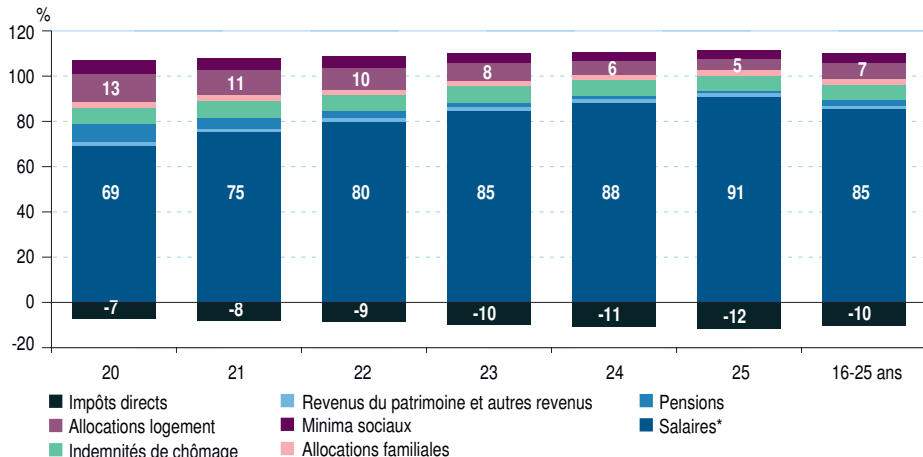
Note de lecture : à 20 ans, 60,8 % des jeunes de Seine-Maritime réferents du ménage fiscal ont un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian en France en 2015 (soit 1 015 € mensuel). À cet âge, le niveau de vie médian mensuel s'élève à 900 € en Seine-Maritime.

Champ : Jeunes de 16 à 25 ans réferents du ménage fiscal. Les données par âge avant 19 ans sont soumises au secret statistique du fait de faibles effectifs.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

16 Une baisse de la part des allocations dans le revenu des jeunes entre 20 et 25 ans

Décomposition des revenus des jeunes réferents fiscaux du ménage par âge en Seine-Maritime en 2015



* y compris les revenus des activités non salariées

Note de lecture : À 20 ans, la part des salaires dans les revenus des jeunes réferents fiscaux est de 69,2 % en moyenne, celle des impôts (négative, car il s'agit d'un prélèvement) est de 7,2 %.

Champ : Jeunes de 16 à 25 ans réferents du ménage fiscal. Les données par âge avant 19 ans sont soumises au secret statistique du fait de faibles effectifs.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015